

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 06 juin 2015 – 09 h 00

---

Président : LECAT Camille

Secrétaire de séance : DAUTRY Jean-Claude

Présents :

Camille LECAT, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Josette ROUX, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU

Représentés : Emilie MERMET-BOUVIER par Camille LECAT, Pierre-Emmanuel DAUTRY par Jean-Claude DAUTRY

Excusés : Miriame ROESSEL,

Absents : Frédéric NADLER

---

- Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2015

- Informations diverses

✓ La commune a pour projet d'adhérer à la CUMA du Ventalon pour une section minipelle: Daniel Mathieu informe le conseil de la procédure: la CUMA fait l'acquisition de la minipelle (environ 30 000 €) ; il faut à minima 4 adhérents sur la section minipelle; chaque adhérent réserve ensuite un nombre d'heures de location à l'année qui lui sera facturé par la CUMA.

Camille Lecat est référent commune pour le volet administratif-financier, Eric Tamisier pour la partie technique.

Jean-Claude Dautry se charge de l'organisation d'une visite de minipelle à Vialas dernière semaine de juin.

✓ La commune a fait l'acquisition d'un tracteur à 2700.00 € et d'une remorque à 1000.00 € (vente aux enchères de la mairie de Brouzet-les-Alès).

- Transfert compétence: MAEC/PAEC et Terra Rural :

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère a adhéré à l'Association Territoriale Causses Cévennes pour exercer les missions notamment de projets agroenvironnemental et climatique et les programmes Terra Rural,

La volonté communautaire est de promouvoir une politique de soutien dans le cadre de ces activités agroenvironnementale et climatique et les programmes Terra Rural,

Il est ainsi nécessaire de modifier les statuts de la CCCML,

Le conseil municipal approuve la modification des statuts comme suit :rajout dans le groupe de compétences « développement économique » de la nouvelle orientation : soutien aux activités agricoles et forestières : Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) et Terra Rural.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :

La Loi de finances 2012 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ; il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- la contribution au titre du FPIC est intégralement supportée par la CCCML
- l'attribution au titre du FPIC est intégralement versée à la CCCML

- Une rencontre a eu lieu le 20 mai dernier en la mairie de St Frézal afin d'étudier la faisabilité d'un P.L.U. intercommunal (P.L.U.i.).

Etaient présents maires et adjoints de Saint Frézal de Ventalon, de Vialas, de St Andéol, représentants de la DDT et du PNC.

Le P.L.U.i. est un outil d'orientation d'aménagement à l'échelle de la communauté de communes qui apporte plus de cohérence et réduit significativement les coûts de l'étude.

Administrativement, les communes doivent transférer la compétence *élaboration du P.L.U* à la CCCML sachant que les conditions d'élaboration de l'outil seront préalablement débattues et actées en conseils municipal et communautaire.

Loïc Jeanjean craint une perte de compétence des communes, une centralisation des décisions à l'échelle de la CCCML.

Le maire informe de la tenue d'une réunion P.L.U.i à Vialas mercredi prochain avec le service habitat de la DDT ; la CCCML délibèrera sur ce dossier lors du conseil communautaire du 23 juillet.

- A l'unanimité, le conseil approuve la création d'un Budget Annexe Service Eau assujetti à la T.V.A.

- Fixation du prix de l'eau - Budget Annexe service public local eau :

Le maire rappelle que le montant du forfait redevance eau pour les abonnés de Lézinièr, du Pré Neuf et de l'Espinas est de 180.00 € par an, conformément à la délibération du 1er décembre 2012.

Le maire propose que la facturation du forfait eau ainsi que celle des redevances S.P.A.N.C et pollution domestique soient effectuées sur le budget annexe service public local de l'eau.

Le forfait annuel eau sera payé en deux fois, en juin et novembre de chaque année.

Les redevances S.P.A.N.C et pollution domestique seront payées en une seule fois, en juin avec la 1ère facturation forfait eau.

La base de redevance choisie est la même que celle définie dans la délibération du 1er décembre 2012 (ex : logement habitable = 1 redevance ; gîte collectif = 2 redevance / gîte...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** le montant du forfait annuel eau des abonnés de Lézinièr, du Pré Neuf et de l'Espinas à 180.00 € par an, **décide** que la facturation du forfait eau et des redevances afférentes soit réalisée sur le budget annexe service public local de l'eau et **approuve** les modalités de base de redevance et de paiement

- Suite aux élections départementales, le calendrier des contrats territoriaux a été modifié : report de remise des fiches-projets au Département au 28 août 2015. Possibilité de rencontrer le référent des Contrats territoriaux lors de permanences programmées en juin (le 18 au Pont de Monvert) ; le conseil délibèrera sur les fiches-projets en septembre.

- Classement - déclassement voies communales suite à enquête publique :

Le maire rappelle :

- la délibération DE-2014\_053 du conseil municipal du 10 octobre 2014 approuvant le principe de classement et de déclassement de la voirie communale ainsi que l'autorisation accordée au maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de l'enquête publique réglementaire d'une durée de 15 jours;

- l'arrêté AR\_2015\_02 du 03 mars 2015 fixant les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 23 mars au jeudi 09 avril 2015 inclus; le commissaire enquêteur - M. Jean-Pierre BARRERE - a reçu le public en mairie le mardi 24 mars de 10 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 09 avril de 16 h 00 à 18 h 00.

- l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20 avril 2015.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, approuve le nouveau classement de la voirie communale et donne tout pouvoir au maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

- Signature d'un contrat de prêt d'un montant de 50 000 € avec le Crédit Agricole pour acquisition magnanerie et matériel agricole

Considérant qu'il convient de recourir à un emprunt pour réaliser les opérations d'équipement *Tracteur communal, Magnanerie Sambuget et Participation communale à la construction du nouveau centre de secours du Collet de Dèze.*

Vu les propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole et entendu l'exposé du maire ; le conseil décide de recourir à un emprunt de 50 000.00 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc sur une durée de 20 ans.

- Le maire informe que le contrat CAE de M. Roland Madec arrive à terme au 13 juillet 2015. Au regard des travaux à réaliser jusqu'à la fin de l'année 2015, le conseil décide la création d'un poste d'emploi non permanent de 6 mois, à raison de 7h hebdomadaires à proposer à M. Madec.

- Maison Rouverand:

Le maire informe de la nécessité de réaliser un diagnostic amiante et plomb avant démarrage des travaux. Le conseil ne saisit pas les raisons de ce diagnostic et émet un avis défavorable.

Un diagnostic charpente doit être prochainement effectué ; l'architecte pourra ainsi finaliser le dossier de consultation aux entreprises et lancer l'appel d'offre.

- Programmation marché aménagement hameaux (lots génie civil + pierre sèche) : les travaux d'accessibilité de la mairie et du temple (tranche 1 – lots n° 1 et n°2) doivent commencer en septembre prochain. Quant à la tranche 2 (enfouissement réseaux Lézinier) puis la tranche 3 (enfouissement réseaux Espinas), les travaux démarreront une fois que la commune aura obtenu l'avis favorable du Conseil Départemental de commencement anticipé des travaux.

- Le maire propose au Conseil, à compter du 01er juillet 2015, d'établir la rémunération mensuelle de Mme Sandra LAURAIN en référence au grade de rédacteur territorial 7ème échelon avec supplément familial de traitement : approuvé à l'unanimité par le conseil.

- Le maire propose au Conseil la création d'un compte épargne temps afin que Mme Sandra Laurain capitalise ses heures complémentaires: approuvé à l'unanimité par le conseil.

- Le maire informe le conseil de la levée de restriction d'usage de l'eau du réseau A.E.P Lézinier suite à l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau (pose d'un filtre U.V. à l'automne dernier).

- Réunion coordination Espinas du 20/05/15 :

- le maire informe le conseil du souhait des ABPS d'aménager un accès à la plate-forme permettant la circulation de camions et la livraison des pierres. Est-ce aux ABPS ou à la commune de financer les travaux ? Tout dépend si la voie est communale ou privative.

- Création d'une aire de stationnement au bord de la RD 35 et nécessité d'aménagement d'une circulation piétonne contre le mur de soutènement.

- Projet d'espace accessible à tout public : ce projet est porté par Epi de Mains depuis 2 ans ; il est nécessaire aujourd'hui de définir quel sera le projet agricole à l'Espinas afin de délimiter le terrain et ses usages.

- Le P.N.C. soutient le projet d'une journée démonstration débardage à cheval dans la châtaigneraie. Le conseil s'accorde sur la nécessité d'évacuer le bois de la châtaigneraie ; est-ce possible de concilier journée de démonstration et chantier de débardage, sachant que deux journées de préparation du chantier sont nécessaires.

Voir si Emilie Mermet-Bouvier (absente) peut piloter le projet.

12h00 : Loïc Jeanjean quitte le conseil

• Le conseil, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2015 :

- 40 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL 48)
- 500 € à l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS)
- 300 € à l'association Théâtre Clandestin
- 100 € à l'association CINECO
- 100 € à l'association Du Céfédé à la ligne verte
- 20 € à l'association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)
- 200 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers du Collet de Dèze
- 100 € au Réseau National des Espaces-Tests Agricoles (RENETA)
- 75 € au réseau des Communes Forestières de Lozère
- 50 € à la Fondation du Patrimoine
- 53 € à l'Union Languedoc-Roussillon des Acteurs Castanéicoles
- 40 € à l'association Forêt Méditerranéenne

- Adhésion à l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc, 100.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil.

*Etant membre du CA de l'association mentionnée, Daniel MATHIEU s'est retiré du vote.*

- Demande de subvention de l'association EPI DE MAINS d'un montant de 500.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil

*Etant membre du CA de l'association mentionnée, Véronique NUNGE s'est retirée du vote.*

- Demande de subvention de l'association Promotion de St Andéol de Clerguemort, 200.00 € pour l'année 2015 – adopté par le conseil

*Etant membre du CA l'association mentionnée, Jean-Claude DAUTRY s'est retiré du vote.*

• Chantier international du 05 au 25 juillet 2015.

Le sentier communal allant de Sambuget à Lézinié sera débroussaillé, nettoyé, mis en valeur par les volontaires.

L'encadrement sera réalisé par Martin HOSTE (1 semaine) et Matthias TZAUT (1 semaine) qui seront rémunérés par la commune dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Une semaine d'encadrement sera effectué bénévolement.

Adopté à l'unanimité.

• Balisage du nouveau tracé de Tras Lou Serre (par le passage à guets du Samson) : la CCCML doit commander les balises

Séance levée à 13h00